Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 029-200085439-20251215-D01042025-DE

Délibération n° 0104-2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à 18h30,
Le conseil municipal de la commune de Poullaouen,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Salle des fêtes de Poullaouen, sous la présidence de Monsieur Didier GOUBIL, Maire,

Date de la convocation : 5 décembre 2025

Présents : M. Didier GOUBIL - Mme Viviane MOISAN - Mme LE GALL Valérie - Mme Sophie ROUX - M. LE CAM Alain - M. LE NOUY Olivier - Mme CORVEST Odile - M DIRAISON Erwann - Mme GODE Pascaline - M. GRANNEC Antoine - M. GUELLAFF Philippe - M. LE BOURG Vincent - Mme LE DAIN Gwenn - M. PLOET Yann - Mme PRIMEL Claudine - M. ROLLAND Rémi - M.RUMEN Hervé - M. TALLEC Patrick.

Absents excusés : Mme TANGUY Nicole - Mme LE CAM Karine - Mme LE MOAL Nathalie - M. LOSSOUARN Yvon - Mme PIROU Justine.

Nb de conseillers en exercice : 23 Nb de présents : 18 Nb de votants : 18

OBJET : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DU FREAU ET DE LA VOIE ROMAINE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement de la rue du Fréau et de la Voie Romaine, qui vise à améliorer l'attractivité et l'accessibilité de la commune et du centre-bourg (tourisme, patrimoine naturel, soutien aux commerces de proximité et services du centre bourg).

Ces travaux de voirie doivent révéler l'identité de la commune, offrir une vraie entrée de centre bourg par un carrefour sécurisé et offrir une voie partagée piétons / cycles.

L'harmonie avec les aménagements paysagers et routiers de l'avenue de la Tour d'Auvergne, avenue Toul An Allée et la rue de Ty Meur, sera respectée lors des travaux rue du Fréau et Voie Romaine.

Le montant estimé des travaux est de 815 000.00 € HT.

La mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 39 070.00 € HT.

Le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à demander les subventions auprès de l'Etat (subvention DETR), du conseil départemental et de tout autre organisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
- Accepte le projet d'aménagement de la rue du Fréau et de la Voie Romaine,
- Autorise le Maire à demander les subventions auprès de l'Etat (subvention DETR), du conseil départemental, et de tout autre organisme.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Didier GOUBIL

MAIRIE DE POULLAOUEN (Finistère) 29